
CONSEIL D'ÉTAT

5, rue Sigefroi
L-2536 Luxembourg
Tél: 47 30 71-1
Fax: 46 43 22

Délibération du Conseil d'État

**en application de l'article 26 de la loi modifiée du 16 juin
2017 sur l'organisation du Conseil d'État**

(22 octobre 2024)

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu l'article 26 de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du
Conseil d'État ;

Sur proposition du Bureau ;

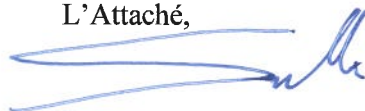
d é s i g n e

- comme membres effectifs du Comité de déontologie du Conseil d'État :
 - Monsieur François Biltgen, Juge à la Cour de justice de l'Union européenne ;
 - Madame Viviane Ecker, Présidente honoraire du Conseil d'État ;
 - Monsieur Jean-Claude Wiwinius, Président honoraire de la Cour supérieure de Justice ;

- comme membres suppléants du Comité de déontologie du Conseil d'État :
 - Monsieur Marc Jaeger, Juge au Tribunal de l'Union européenne ;
 - Monsieur Georges Ravarani, Vice-président honoraire de la Cour européenne des droits de l'Homme ;
 - Madame Françoise Thoma, ancienne Vice-présidente du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des
17 votants, le 22 octobre 2024.

Pour le Secrétaire général,
L'Attaché,



Le Président,

